



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 30 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a fait du soutien à domicile un de ses dossiers prioritaires en lançant sa campagne *Chez soi, le premier choix*;

CONSIDÉRANT QUE nous tenons à rappeler au gouvernement que pour beaucoup d'aînés et de personnes en perte d'autonomie, pour faire de chez soi le premier choix, il faut en avoir les moyens;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) constatent actuellement que la clientèle à faible revenu réduit et même abandonne complètement leurs heures de services;

CONSIDÉRANT QUE les EESAD et leurs regroupements font depuis plusieurs mois des représentations en faveur de la reconnaissance des besoins d'aide financière de leurs usagers;

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée aux services sociaux s'était déjà engagée à mettre à niveau, pour le 1^{er} mai 2009, les aides financières du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD);

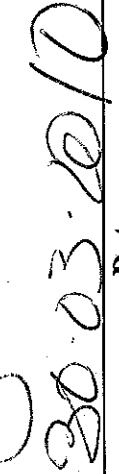
CONSIDÉRANT QUE la non-indexation du programme qui perdure depuis plus d'une décennie provoque une détérioration des conditions de vie des personnes en perte d'autonomie et a pour conséquence une importante augmentation des dépenses de l'Etat.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'actualiser l'aide financière du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) en y investissant la somme de 15 millions de dollars dans le budget 2010-2011 et demandent que le gouvernement revoie le mode de financement des EESAD afin d'assurer leur pérennité.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Agnès Maltais, Taschereau


30.03.2010
Date